

LE

# SPORT UNIVERSEL

## ILLUSTRÉ



FAUSTINE II

MONTÉE PAR LE JOCKEY J.-B. MOREAU, GAGNANTE DU PRIX CONGRESS A AUTEUIL

## CHRONIQUE

On sent déjà les approches de la clôture. Au milieu des courses plates, les courses à obstacles se glissent de plus en plus nombreuses et les épreuves de consolation tiennent une place chaque jour plus grande dans les programmes.

Pourtant Longchamp, dimanche, offrait aux sportsmen le régal de deux épreuves tout à fait différentes et présentant chacune un attrait des plus vifs. Le Grand Critérium, où tous les deux ans de tête devaient régler jusqu'à la saison prochaine la question de suprématie sur une distance enfin significative, a été faussé par un incident de course, une de ces bousculades rapides, violentes, dont on constate les effets sans bien en démêler la cause, sans non plus pouvoir faire la part du dommage causé à chacun, de telle sorte qu'on n'en sait pas davantage avant qu'après. A l'entrée de la ligne droite, alors que Ecoeu et Nestor en tête filaient au poteau, on a vu derrière eux Dagor, Marka, Coupesarte et Amadou se jeter brutalement les uns sur les autres en plein effort, s'arrêter net, laissant le champ libre au reste du lot. Ecoeu gardait son avantage primitif sur Nestor et n'était jamais menacé par le rapproché de Fidelio et de Sans le Sou. Impossible, par conséquent, de tirer aucune déduction d'une course dans laquelle les quatre concurrents les mieux qualifiés se sont immobilisés mutuellement. Ecoeu, d'origine purement anglaise, et la plus relevée, est un poulain commun, mais puissant, avec des points de force accusés tout à fait dans le type de son père, l'excellent Saint Frusquin; quel que soit son mérite actuel, comparé à celui du quatuor mis hors d'affaires, il devra jouer l'an prochain un rôle de premier plan.

Le Gladiateur, porté à 50.000 francs, avait attiré six concurrents, dont deux juments seulement paraissaient dignes d'un si beau prix : La Française et Chambre de l'Edit, qui s'étaient heurtées déjà à l'avantage de la seconde dans le Prix Dangu. On estimait ce résultat sujet à révision et le souvenir des exploits de la fille de Simonian lui faisait accorder une préférence nette. Mais soit qu'elle ne soit plus dans sa belle forme, soit que la distance de 6.200 mètres excède ses moyens, la jument de M. Aumont a succombé comme elle avait fait l'an dernier, montrant dans la dernière partie du parcours une lassitude incontestable. Chambre de l'Edit, le vainqueur, est un de ces stayers aux lignes couchées, mais au squelette léger, à la musculature émaciée, qui marchent surtout avec leur sang. Son père, cheval vite et producteur de chevaux vites, son grand-père maternel, un flyer également, doivent être pour peu de choses dans son aptitude spéciale; tout le mérite doit en être attribué à son arrière-grand-mère, La Cloche, une fille de Vermout, qui a déjà produit Carmaux, un gagnant de la même épreuve. Une fois de plus s'affirme ainsi l'importance de la mère dans les accouplements.

Auteuil vient d'ouvrir ses portes, et cette diversion n'est pas sans agrément après tant de courses plates dont l'irrégularité manifeste cette saison nous a quelque peu lassés.

Signalons tout de suite une modification aux obstacles, qui a passé inaperçue et qui est cependant l'œuvre d'un heureux esprit nouveau; on s'est décidé à reconstruire le mur en pierres, suivant les données réclamées par tous les hommes de cheval, en l'élargissant à la base et en l'inclinant légèrement jusqu'au sommet pour le rendre plus sautant. Que l'on continue dans cette voie, car il y a beaucoup à faire encore.

Le Prix Congress a procédé à un premier classement de nos jeunes steeple-chasers. Depuis les débuts, ce sont les produits d'étaçons spécialisés qui se sont mis en vedette. Saint Damien avec Myrtil et Neuter, Plum Centre avec Faustine, Flacon avec La Topaze, et le nouveau venu, Prince William, en digne petit-fils de Saint Simon, avec Très Chic et Moulières, confirment cette vérité, que le steeple-chasing a ses reproducteurs. On regrettera particulièrement la disparition précoce de Plum Centre, dont la fille Faustine s'est affirmée comme un jumper de classe; admirablement dressée par le remarquable entraîneur français qu'est Lucien Robert, pilotée avec maestria par un jockey français, J.-B. Moreau, elle a accompli une performance brillante en s'adjugeant le Prix Congress avec 69 kilos, menacée seulement par sa compagne d'entraînement La Topaze qui, en prenant la seconde place, a porté à l'actif de Lucien Robert une performance rare.

Le sport n'a pas seul retenu l'attention cette semaine; les esprits étaient occupés ailleurs. Ce n'est pas de la Bourse que nous voulons parler ni même de la guerre. C'est tout simplement du doping.

Depuis que prenant l'offensive avec résolution, la Société d'Encouragement a prélevé la salive des gagnants et de quelques autres, son exemple a été suivi par toutes les Sociétés. A l'issue de chaque course, le vainqueur est isolé dans une cabine *ad hoc*, deux vétérinaires recueillent sur de l'ouate un peu de sa salive, le tout est mis dans un bocal cacheté pour passer quelques instants après dans les mains du professeur Kauffmann, lequel arrive à déceler les moindres traces d'alcaloïdes administrés récemment.

Des expériences préalables ont été faites par les commissaires de la Société d'Encouragement pour s'assurer de la valeur de cette analyse chimique. Pendant une longue période d'essai, ils ont soumis aux investigations du professeur Kauffmann la salive d'animaux dopés et non dopés, naturellement sans prévenir l'opérateur, et les résultats de l'analyse scientifique sont toujours tombés justes.

Il faut donc considérer la méthode comme infaillible. Et l'on ne saurait trop féliciter les commissaires de s'en être assurés par une étude consciencieuse. Or, cette méthode infaillible appliquée à l'improviste est venue démontrer l'utilité de la mesure prise. On dit, on affirme, avec nombreux détails à l'appui, que la salive de plusieurs des animaux examinés a réagi entre les mains du chimiste. On dopait, paraît-il, sans aucun ménagement. Bien des gens s'en doutaient; j'avoue que, pour ma part, je n'y croyais plus.

Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est que certains imprudents, méprisant sans doute la science officielle, ont continué à doper malgré l'examen vétérinaire suspendu au-dessus de leur tête. Et l'on cite ouvertement le nom d'un entraîneur dont le cheval, examiné à deux reprises sur deux hippodromes différents, a présenté les réactions caractéristiques du doping. Le bruit a pris à ce point de consistance qu'une sanction devient pour ainsi dire obligatoire.

Mais c'est ici que commence la difficulté. Si l'on sévit contre ce coupable, il faut également sévir contre les autres. Or, ils seraient beaucoup et leur proportion, eu égard au nombre des chevaux examinés, laisse supposer que les délinquants sont une majorité. Il serait donc juste et légitime de s'en tenir au parti adopté par le Jockey Club autrichien et de surseoir à l'exécution en passant l'éponge sur les erreurs passées.

Rien ne serait plus facile évidemment. Mais pour cela il aurait fallu qu'on observât la discrétion la plus absolue, tandis que le nom du cheval dopé est sur toutes les lèvres. Comme cet animal, vainqueur d'une épreuve importante, avait un runner up, lequel n'était point dopé, le propriétaire de ce dernier est en droit de réclamer le prix qui ne lui a échappé que par une manœuvre frauduleuse! Vous voyez dans quel embarras on se trouve.

Plus compliquée encore est la question. Si l'on a entouré de toutes les précautions scientifiques nécessaires le prélèvement de la salive; sans doute parce que l'on voulait agir sans brusquerie, que l'on n'escomptait pas une disqualification imminente, on n'a pas songé à entourer l'opération d'autres garanties de formes cependant indispensables.

L'échantillon prélevé par les soins de la Société, mis sous scellé par un de ses représentants, est *unique*. Par là même la contre-expertise qu'un entraîneur ou un propriétaire accusé de doping est en droit de réclamer, devient impossible. Et ce vice de forme capital est susceptible de paralyser l'action répressive des Sociétés de courses.

Dans un cas aussi grave, lorsque l'honorabilité des parties est en cause, comme aussi le gagne-pain de l'entraîneur, il importe que les Sociétés fournissent aux intéressés les mêmes garanties que l'Etat, que la Justice assurent sans restriction à tout accusé. La mise sous scellés devrait être faite par un officier ministériel, celui, par exemple, qui vient procéder aux ventes aux enchères; la salive prélevée devrait être divisée en deux ou trois bocalons pour rendre possible un examen contradictoire.

L'observation étroite de ces règles admises par la juridiction ordinaire permettra seule aux Sociétés de courses de remplir, sans risques d'échecs, le but louable qu'elles poursuivent.

J. R.

P. S. — A l'heure où je corrige ces épreuves le Comité vient de se réunir. Les faits vont bientôt donner une réponse à ces observations.



du huit, La Topaze s'assurait le commandement devant Marocain, Orge II, Make Haste II et Faustine II qui, restée en queue du peloton pendant la première partie du parcours, améliorait sa position et venait se joindre au groupe de tête.

Dans les tournants, La Topaze était toujours première devant Make Haste II et Faustine II, mais cette dernière rejoignait le poulain de M. Lignon au bull-finch, puis, continuant son rapproché, atteignait sa compagne d'entraînement à la haie finale et la réglait assez facilement sur le plat.

La Topaze se classait seconde à une longueur et Très Chic terminait troisième devant Le Potache, Orge II et Libretto II.

FAUSTINE II, dont nous reproduisons en première page la photographie, naquit en 1909, par Plum Centre et Fausta.

Elle débutait à 2 ans dans le Prix de la Dordogne, à Maisons-Laffitte, où elle terminait quatrième derrière Gusel, Pirog et Ravageuse. Elle disputait, en cette première saison de course, trois autres épreuves, sans succès du reste, et faisait sa rentrée, cette année, en remportant le Prix Mondaine, à Maisons-Laffitte, devant La Dérive et Urbaine ; sa dernière sortie en plat la voyait terminer troisième dans le Prix de Garches, à Longchamp, derrière Pleureuse et Tannit II.

Dressée sur les obstacles, Faustine II remportait successivement le Prix du Début à Enghien devant Galantin et Marval, et le Prix Cosmopolite à Auteuil, devant Humbug et Grand Duc III; quatrième du Prix Aguado derrière Myrtil, Humbug et Duc de Dantzig, non placée dans le Prix de la Reine Mathilde à Deauville, quatrième dans le Prix Soukaras derrière Ekwanok, Ismen et Azarias, Faustine II débutait en steeple le

1<sup>er</sup> octobre dernier dans le Steeple-Chase des trois ans et terminait seconde derrière Ekwanok et précédant Myrtil, Le Potache, Jeune Syrien et Make-Haste II.

La réunion du 13 octobre dernier à Longchamp, avec ses deux grandes épreuves classiques, le Prix Gladiateur et le Grand Critérium, remporta un complet succès.

LE GRAND CRITÉRIUM (1.600 mètres), qui réunissait 14 concurrents, était des plus ouverts; l'écurie du vicomte d'Harcourt, représentée par Ecoen et Amadou, et l'écurie Blanc, qui mettait en ligne Dagor et Marka, étant les préférées des parieurs.

Le départ était donné en d'excellentes conditions.

Eupatoria et Ecoen, s'assurant le commandement, prenaient dès le haut de la montée plusieurs longueurs au gros du peloton, commandé par Nestor III.

A l'entrée de la ligne droite, Eupatoria faiblissait, tandis qu'Ecoen conservait la tête devant Nestor III et Fidelio. Une bousculade quasi-générale avait lieu alors, qui mettait hors de course Amadou, Coupesarte et Oukoïda.

Fidelio, qui avec Nestor avait échappé à la bagarre, venait attaquer

Ecoen, mais il ne réussissait pas à le rejoindre complètement et succombait d'une encolure. Nestor III terminait troisième à une demi-longueur, précédant de trois quarts de longueur Sans le Sou que suivaient Dagor et Marka.

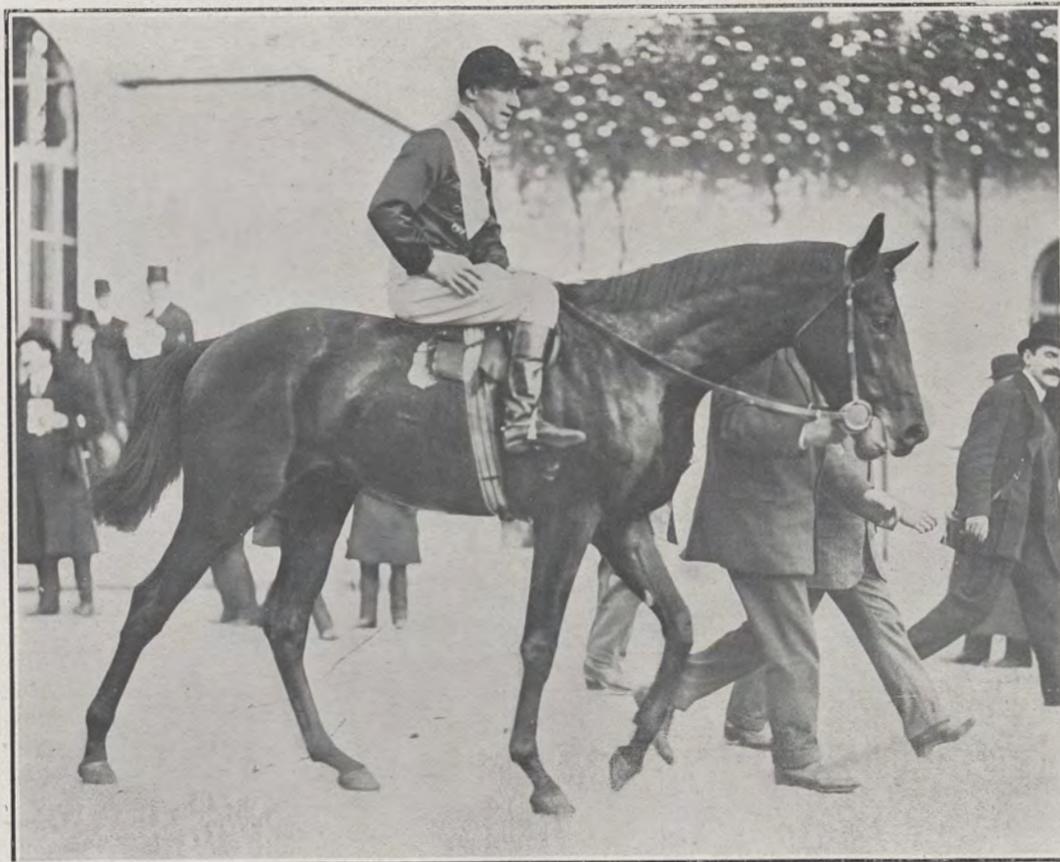
ECOEN naquit en 1910 par Saint Frusquin et L'Étoile, chez le vicomte d'Harcourt, son propriétaire actuel. Il débutait cette année dans le Prix de Sablonville à Longchamp, où il terminait quatrième derrière Sweetness, Sans le Sou et Roi de l'Or, restait au poteau dans le Prix de la Méditerranée, à Maisons-Laffitte, puis remportait pour sa dernière sortie le Prix des



La Topaze

Faustine II

AUTEUIL, 12 OCTOBRE — L'ARRIVÉE DU PRIX CONGRESS

ECOEN (CH. CHILDS), P<sup>h</sup> B., NÉ EN 1910, PAR SAINT FRUSQUIN ET L'ÉTOILE, AP<sup>t</sup> AU V<sup>ic</sup> D'HARCOURT GAGNANT DU GRAND CRITÉRIUM DE LONGCHAMP





Nucar

Janissaire

J. C. K.

Jarnac

Joyeux

Jason

SAINT-CLOUD, 14 OCTOBRE — LE DÉPART DU PRIX DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

## TROTTING

## Le Prix du Ministère de l'Agriculture

**D'**ORDINAIRE le Prix du Ministère de l'Agriculture et les épreuves qui l'accompagnent composent une des journées de trotting les plus intéressantes de la saison. Le classement hâtif des premières épreuves du printemps, généralement démenti au cours des rencontres de l'été, fait place à un ordre nouveau définitif, et le Grand Prix d'Automne des demi-sang, le Prix de l'Élevage ouvert aux pouliches, donnent la clef de la jeune génération.

Or, cette année, dès les engagements, on n'a conservé aucun doute sur l'échec de cette belle journée; jamais champs aussi mai-

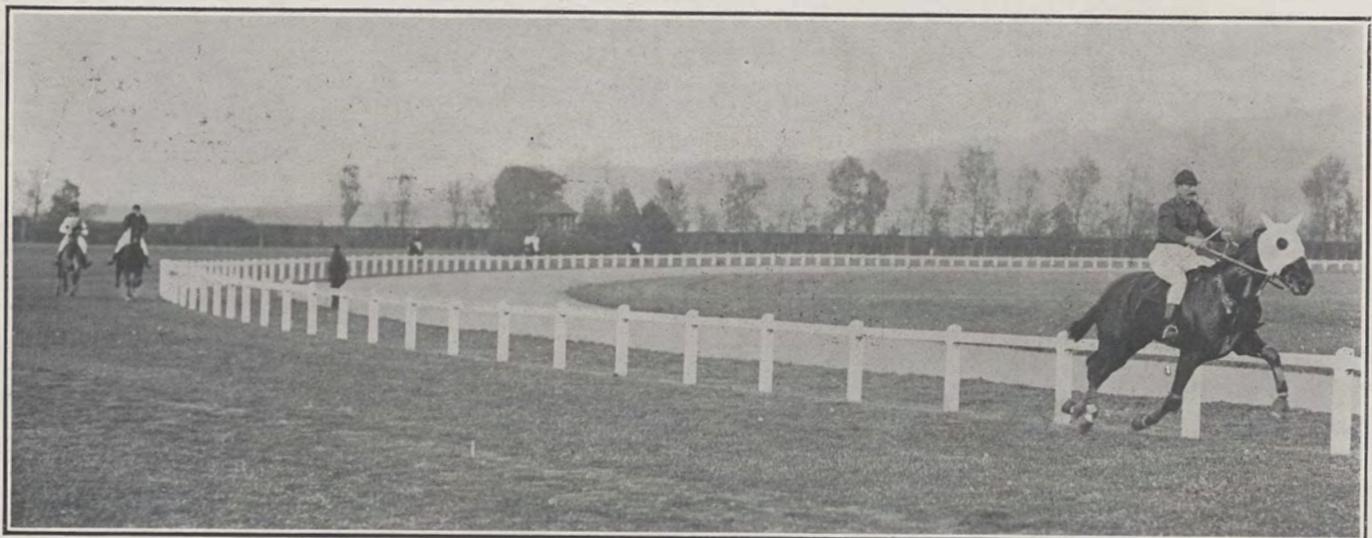


LA COMMISSION DES HARAS EXAMINANT LE VAINQUEUR

gres ne s'étaient inscrits, jamais les rencontres n'avaient moins promis. Atteinte par le froid précoce de septembre, une grande partie des effectifs est, paraît-il, gourmée et reste à la maison. En outre, une circonstance spéciale, en permettant à Janissaire, le crack de l'année, de disputer le Prix du Ministère, lui enlevait tout imprévu.

Deux poulains dominaient, cette année, de très haut tous leurs contemporains, Janissaire et Jussy. Leur rencontre dans le Prix du Président de la République avait tourné au profit de Jussy, mais son adversaire a pris sa revanche dans le Saint Léger de Caen. Les deux cracks se heurteront à nouveau l'an prochain, et leur rivalité nous promet de belles luttes. Qu'elles consacrent la supériorité de l'un ou de l'autre, tous deux ont une

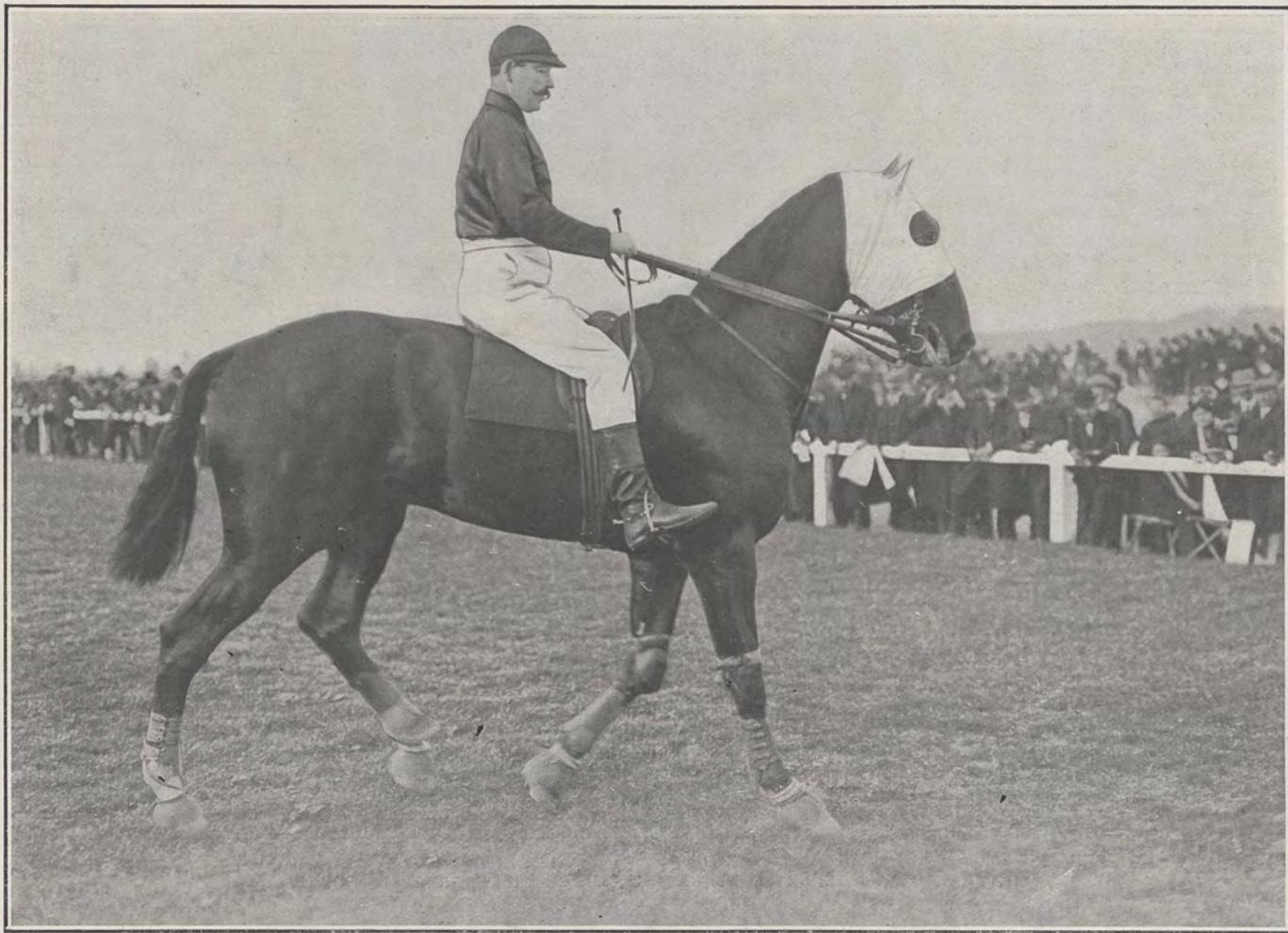
carrière brillante à parcourir. Aussi le monde des courses n'a-t-il pas constaté sans étonnement que Janissaire était inscrit dans le Prix



Joyeux Jason

Janissaire

SAINT-CLOUD, 14 OCTOBRE — LE PRIX DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE AU DERNIER TOURNANT



JANISSAIRE, DEMI-SANG TROTTEUR, BAI, NÉ EN 1909, PAR BÉMÉCOURT ET AURORE PAR CHERBOURG, APP<sup>t</sup> A M. L. OLRV-ROEDERER  
GAGNANT DU PRIX DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

du Ministère, où les Haras pouvaient l'acquérir après la victoire pour 20.000 fr., somme très inférieure à sa valeur intrinsèque.

Le mystère s'est éclairci lorsqu'on a appris que le fils de Bémécourt était monarchiste, par conséquent d'un avenir douteux comme reproducteur. Son succès ridiculement facile ne lui a pas fait trouver grâce aux yeux de l'Administration qui, sans examiner davantage sa conformation spéciale, a refusé de l'acheter, le trouvant beaucoup trop grand ; le fils de Bémécourt mesure, en effet, 1 m. 70 !

Comme on l'a fait remarquer de toutes parts, le Prix du Ministère ne répond plus à la situation actuelle ; il faut en remanier les conditions et, suivant l'exemple donné par la Société des Steeple-Chases dans le Prix de l'Élevage, n'attribuer l'intégralité du prix au vain-

queur que s'il entre dans les boxes de l'État. Contrairement à la grande course, le Prix de l'Élevage, ouvert aux femelles de trois ans, attire toujours ce qu'il y a de meilleur dans les écuries.

Juvenile, l'héroïne du printemps, Jabès et Jeune France se parta-

geaient les honneurs de la cote. Elles ont toutes trois été mises d'accord par une pouliche un peu tardive, mais dont quelques belles courses en septembre et une origine excellente pouvaient faire prévoir la révélation. Jalousie est une fille de Diogène dont les produits paraissent pour la première fois en 1912, et d'Opportune, une des meilleures juments du célèbre élevage Cavey. C'est une pouliche très puissante dans sa petite taille, profonde, épaisse, portée sur des jambes courtes.



JALOUSIE, P<sup>e</sup> DEMI-SANG TROTTEUSE ALEZANE, PAR DIOGÈNE ET OPPORTUNE PAR PHAÉTON OU FUSCHIA  
APP<sup>t</sup> A M. CAVEY AINÉ, GAGNANTE DU PRIX DE L'ÉLEVAGE



VUE GÉNÉRALE DU CHENIL DU DRESSEUR PERNAUD

## LE DRESSEUR PERNAUD A SÉRIFontaine

LORSQUE l'on apprit, dans le monde des amateurs de chiens d'arrêt, que le dresseur Pernaud avait l'intention d'abandonner ses fonctions de garde-chef pour se consacrer uniquement à l'entraînement de ses élèves en vue du sport, cela fut considéré comme une heureuse nouvelle et c'est avec une satisfaction générale que l'on connut qu'il avait mis son projet à exécution.

Depuis longtemps Pernaud nous avait donné maintes occasions d'apprécier son habileté au dressage et les succès qu'il remporta sur le terrain sont de ceux qui suffisent à consacrer une réputation. Echo Jenny Fram, Storm Sélika, Junon et Espoir de Guigneville, Dero del Trasimeno sont parmi les meilleurs chiens qu'il mena à la victoire dans la grande ou la moyenne quête. Mais obligé aux fonctions de garde-chef de la magnifique chasse que M. de Nittis entre-

tenait aux environs de La Ferté-Alais, Pernaud ne pouvait utiliser que ses loisirs au sport pour lequel il semble né et qui est celui du chien d'arrêt. Se doute-t-on des multiples occupations qu'un garde-chef peut se créer dans la surveillance et l'aménagement d'une grande chasse, et par suite du temps qui lui est nécessaire pour mener à bien une semblable besogne et aussi du peu qui lui reste pour faire autre chose ?

Ce peu de temps, Pernaud sut l'employer d'une façon si active, si intelligente et si consciencieuse qu'il se classa rapidement en tête de nos meilleurs professionnels. Mais aussi courageux qu'on puisse être, il est impossible de faire du chien d'arrêt si l'on ne s'y adonne pas d'une façon complète et suivie. C'est ce dont s'aperçut Pernaud et c'est ce qui le poussa à prendre sa décision. Comme tant d'autres, il y fut entraîné par la passion que développe en tout



JEUNES CHIOTS

chasseur l'utilisation d'un bon et beau sujet. Il est à croire qu'il ne le regrettera pas.

Pernaud vient donc de s'installer à La Lande-en-Son, par Talmou-tiers, dans l'Oise, aux environs de Sérifontaine. L'établissement est situé dans un endroit charmant, très champêtre, qui rappelle la Normandie avec ses prés, ses vergers, ses vallonnements et tout son paysage riant. Ce décor serait simplement agréable à l'œil qu'il serait d'un intérêt secondaire au sujet de ce qui nous occupe. Mais il y a mieux, c'est que le chenil installé sur un pareil terrain se trouve placé dans des conditions hygiéniques et salutaires qui sont assez rares à rencontrer. Sans qu'il soit dans les intentions d'un dresseur de se livrer à l'élevage, il y est néanmoins forcé par les circonstances ou parce que parmi les propriétaires qui forment sa clientèle, il en est qui lui expriment le désir de s'y livrer pour eux.

Dès lors, mieux vaut pour lui prévoir une installation propice que s'efforcer de l'établir au dernier moment avec des matériaux de fortune. En outre, il faut prendre en considération le sort des pensionnaires. Plus confortablement ils se trouveront dans leur habitation, mieux ils se porteront. Un dresseur qui souvent voit le nombre des hôtes de son chenil monter à soixante ou même quatre-vingts, a le constant souci de la santé de cette population vraiment dense. Il acquiert une grosse responsabilité, il le sait d'ailleurs, et c'est pourquoi il prend ses précautions. Or, l'état sanitaire ne se maintient satisfaisant, les chances de contagion ne sont évitées que si l'on se préoccupe, entre autres choses essentielles, d'avoir un chenil établi au grand air, dans un endroit sain et tempéré.

La nouvelle installation de Pernaud répond à ces trois conditions et c'est à ce titre que l'endroit dans lequel elle se trouve peut nous intéresser.

De plus en plus, les dresseurs, dont le nombre croît sans cesse, ont une tendance à s'établir dans les grands bâtiments de ferme où ils

ont plus facilement leurs aises. Pernaud a sacrifié à ce qui devient presque une règle.

Son chenil principal est installé dans une de ces grandes remises de cultures où l'on engrange les récoltes après la saison. Il a profité de ce que la situation du bâtiment avait de très hygiénique pour le transformer en un chenil, qui à tous les points de vue, peut lutter avantageusement avec les plus modernes créations.

Un dallage permettant un nettoyage rapide et complet remplace le sol de terre battue; le banc circulaire offre aux chiens un lit de repos où il leur est impossible de se gêner; des ouvertures ont été percées qui laissent passer l'air et la lumière. De l'ancienne construc-

tion il ne reste, en somme, que les quatre murs et le toit, mais les lignes en sont tellement vastes qu'elles seules suffisaient à conserver un bâtiment où, même tenus enfermés pendant longtemps, par temps froid et humide, les chiens jouissent du cube d'air qui leur est nécessaire.

Une cour grillagée suit immédiatement le chenil; les chiens y vont et viennent en liberté, sans préjudice de l'ébat où on les conduit et qui s'étend tout alentour, sur des prés agréables, étendus et ombragés sous des pommiers.

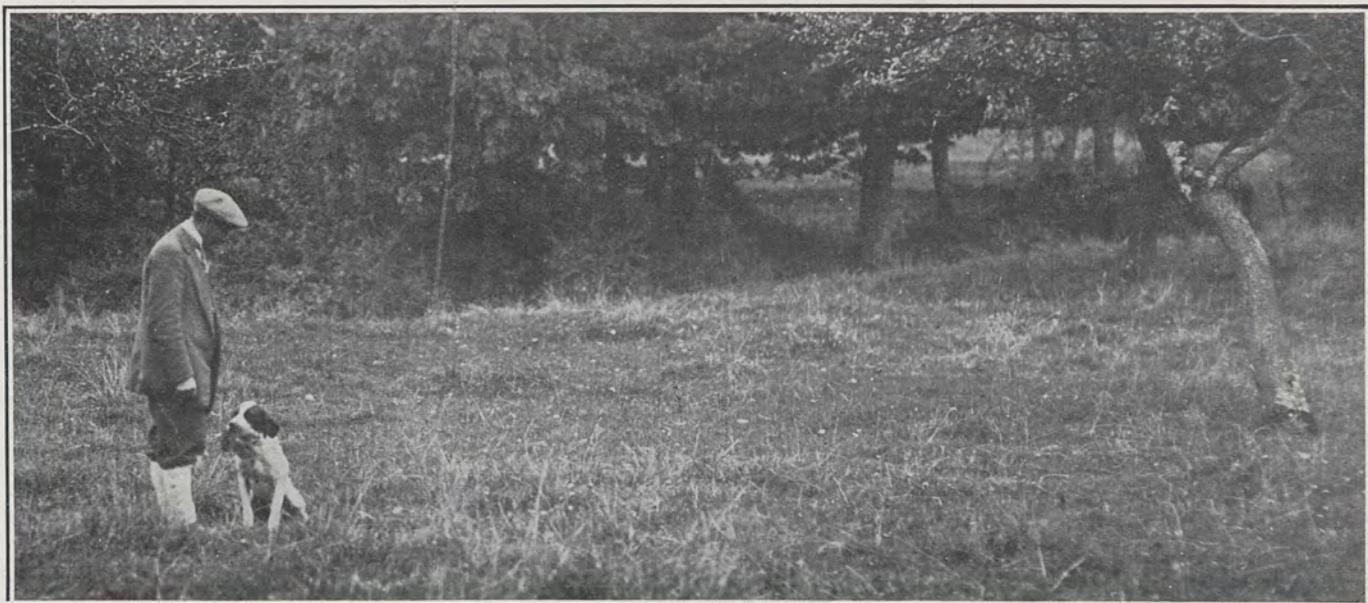
Ce qui frappe surtout dans cette installation, ce n'est pas seulement son cachet rustique, agréable à l'artiste, c'est surtout l'ampleur de chacune des

diverses parties qui la composent, les dégagements nombreux qui offrent une libre circulation aussi bien aux pensionnaires qu'aux hommes de chenil chargés du nettoyage. Le visiteur qui pour la première fois l'aperçoit y considère immédiatement ce qui apparaît pratique. Il ne peut s'en empêcher. Cela lui « saute aux yeux ». Et ce n'est pas là une des moindres preuves des parfaites connaissances de Pernaud qui a su ainsi dans un cadre, fort rustique, aménager un chenil parfait.

Voilà pour le chenil proprement dit. Ses dépendances ne sont pas moins ingénieusement comprises. Une remarque importante tout



AU BANC



UNE LEÇON DE RAPPORT DANS L'ENCLOS DES ÉBATS

d'abord : elles sont isolées les unes des autres comme elles le sont de la partie principale de l'établissement. La cuisine est vaste, claire et aérée. Elle se tient dans un bâtiment latéral éloigné de tout. Et cela est parfait. On conçoit facilement que préparer la soupe des chiens sous le même toit où l'on soigne les malades par exemple, aménager la cuisine et l'infirmerie en commun est non seulement une erreur, mais encore une imprudence. Cependant, nous avons vu ce spectacle de chiens malades allongés à côté de la marmite où cuisait la pâtée; il se dégageait de cet ensemble insupportable à voir une odeur écœurante et malsaine; pharmacie, graisse, viande fraîche dégagent des parfums qui ne se complètent pas. En aucune façon, l'art du vétérinaire n'est compatible avec celui du cuisinier.

Chez Pernaud, lorsqu'un chien est malade, on le met à l'écart, en observation dans un endroit où il sera au mieux, en même temps que son état aura le moindre effet sur celui de ses camarades de chenil. C'est le système de l'isolement individuel. Il est préférable à l'agglomération dans l'infirmerie, parce que la désinfection peut être mieux assurée, presque complètement, et qu'ainsi, du passage du malade après sa guérison, il ne reste plus aucune trace. Il faut évidemment pour cela disposer d'un emplacement de dimensions suffisantes. A la Lande-en-Son, heureusement on n'est pas à l'étroit.

Pernaud nourrit à la viande fraîche. C'est une alimentation qui tend à se généraliser dans les grands chenils. Elle est excellente, mais elle ne peut être utilement et économiquement donnée que dans les pays où la viande peut être acquise à bon marché. Dans les pays de grande culture, où chaque ferme possède un nombre respectable de chevaux et de bœufs destinés à la traction des instruments agricoles ou au charroi, il arrive souvent qu'une de ces bêtes est abattue à la suite d'un accident. La viande n'en est nullement malsaine et l'examen du vétérinaire le prouve chaque fois. Le dresseur qui a su prendre ses précautions est averti de ces accidents; le marché conclu, en somme à l'avance, lui permet de faire provision de viande à fort bon compte. Et c'est tant mieux pour lui et... pour ses chiens.

Quel décor plus

charmant que celui du clos où l'aide-dresseur de Pernaud met au rapport les sujets de chasse pratique. C'est un de ces verdoyants vergers où les pommiers s'étagent en pente à peine sensible. Une haie d'épines l'entoure complètement. Au loin, la vallée forme un décor admirable. Peu de professionnels sont aussi favorisés et si la mise au rapport d'un chien, par les répétitions innombrables des mêmes exercices mécaniques, est d'une agaçante monotonie, au moins, chez Pernaud, cette dernière est-elle rompue par la gaieté du paysage.

Tout cela cependant serait absolument inutile pour un dresseur si la plaine et les bois environnants n'offraient aucun avantage. Pour un professionnel, encore plus que pour un amateur, le terrain de chasse est tout. Sans plaine suffisamment étendue ou suffisamment giboyeuse, aucun travail sérieux n'est possible et l'on comprendra sans peine que s'il cherche à assurer le confortable et l'hygiène de ses pensionnaires, le dresseur tient aussi à s'assurer le moyen de les dresser. Ce sont ses deux principales préoccupations, les deux grands ressorts de sa réussite et de ses succès auprès des propriétaires,

les conditions essentielles de sa réputation. Le territoire loué à Pernaud offre, au point de vue cynégétique, tous les avantages nécessaires à une habile exploitation. On peut être assuré qu'aucune critique ne pourra être formulée à l'égard de cette dernière.

Déjà la plaine et les bois sur lesquels il a droits de chasse et de passage sont abondamment habités. Pointers et setters peuvent s'y livrer aux fantastiques randonnées de la grande quête, l'horizon ne les limite pas. Et c'est indispensable d'ailleurs pour mener à bien l'éducation de ces chiens fougueux, car ce sont ceux-là que préfère Pernaud.

Une partie de la chasse, étant couverte de friches, se prête admirablement à la mise en condition des chiens de chasse pratique, comme aussi à celle des chiens d'arrêt français.

Enfin, si Pernaud, un jour, consent à regarder d'un œil plus bienveillant le petit spaniel anglais, ou le cocker, avec quelle facilité pourra-t-il les dresser sur les faisans et les lapins qu'il entretient dans ses bois.

J. LUSSIGNY.



UN COIN DU CHENIL



A LA SOUPE !

# LA QUESTION DU FAISAN

LORSQU'IL y a un mois nous essayions, ici même, de montrer l'utilité qu'il y aurait, pour le repeuplement des territoires cynégétiques, à échelonner les dates des ouvertures de la chasse aux différents gibiers, il ne nous serait pas venu à l'idée que ce que l'on a convenu d'appeler « la question du faisan » prendrait une aussi considérable importance. Bien que le nouvel arrêté du préfet de police ait donné satisfaction aux protestataires, l'alerte a été si chaude que la discussion se continue encore; les mécontents la prolongent dans le but évident d'empêcher le retour de semblables faits l'année prochaine.

Il serait vraiment dommage que leurs lamentations eussent la moindre influence sur les décisions ministérielles ou préfectorales.

On se doute bien que ce sont les petits chasseurs, habitués des

terres banales, ainsi que les chasseurs moyens, actionnaires de Sociétés modestes, qui ont été les plus bruyants; ce sont ceux-là même, d'ailleurs, pour qui le faisan est un coup de fusil exceptionnel.

Gibier d'élevage, presque totalement à notre époque, l'oiseau n'existe plus d'une façon générale dans les bois où n'a lieu qu'un repeuplement naturel. Si on l'y rencontre parfois, c'est presque toujours parce qu'il y est venu de la grande chasse voisine. Il semble donc que la question du faisan soit d'un intérêt presque nul pour toute cette catégorie de nemrods et elle l'est, en effet, pratiquement. C'est probablement pour cela qu'ils firent entendre les plus violentes protestations.

Quand on sut que le retard de cette ouverture spéciale était dû à un vœu de la Commission Supérieure de la Chasse, on accusa aussitôt cette dernière d'être à la solde des grands propriétaires et de ne prendre la défense que de leurs intérêts. La Commission et chacun des honorables membres qui la composent sont heureusement au-dessus de ces soupçons. L'accusation, en outre, est complètement ridicule et pour deux raisons grandement suffisantes: la première, c'est que sur les grandes chas-

ses où l'on pratique l'élevage du faisan d'une façon intensive, on ne commence jamais à chasser ce gibier avant le 15 octobre, au plus tôt aux premiers jours de ce mois, les journées précédant ces dates étant consacrées aux battues de perdreaux et de lièvres. Voilà la règle générale, elle peut souffrir des exceptions naturellement. On ne voit pas bien pourquoi la Commission chercherait à rendre

obligatoire, par l'application d'un règlement officiel, une mesure qui est habituellement observée. Les mécontents se chargent de nous renseigner et voici la raison qu'ils ont imaginée: « Les faisans qui se trouvent sur nos chasses, disent-ils, prendront peur dès les premiers coups de fusil et ils fileront immédiatement dans la direction des grands domaines, où ils seront immédiatement capturés et au 1<sup>er</sup> octobre, quand nous aurons l'autorisa-

tion de les tirer, il n'en restera plus un seul dans nos bois. »

On pourrait répondre que si les choses se passaient ainsi, les propriétaires ne feraient que s'assurer la possession d'un gibier qui est bien à eux puisqu'ils l'ont élevé et entretenu à leurs frais, mais cet argument est tout à fait inutile pour réfuter l'autre qui ne tient pas debout. Pour cette raison bien simple que les coups de fusil tirés sur les grandes chasses et en nombre beaucoup plus considérable que sur les autres, forceraient aussi bien les faisans à se retrancher sur les

chasses banales. Le gain ainsi obtenu compenserait largement la perte subie de l'autre fait. Mais les choses, heureusement, ne se passent pas de cette façon; pratiquement, ces mouvements de gibier se résument à bien peu de chose, et que peuvent faire, dans la densité cynégétique d'un domaine, deux ou trois douzaines de faisans égarés chez les voisins quand chaque tableau en compte quatre ou cinq cents?

En outre, il n'est pas très noble pour un chasseur d'avouer qu'il compte sur le voisinage d'une grande chasse pour remplir son carnier. Le terme de « bordurier » qu'on lui applique est surtout méprisant. Mieux vaut ne rien tuer que d'être obligé de faire les bordures.



FAISANS EN BORDURE DE CHASSE



AU NID

La deuxième raison, qui rend indigne l'accusation portée contre la Commission Supérieure de la Chasse, est la suivante : lorsqu'un propriétaire dépense chaque année sur son territoire des sommes considérables pour son élevage, lorsqu'il parvient à obtenir un nombre respectable d'élèves, la question de protection du gibier ne saurait être inquiétante, on sait qu'elle est envisagée sérieusement par l'intéressé lui-même et qu'il n'y a qu'à le laisser faire. Il saura, grâce à l'organisation de sa chasse, grâce aussi à ses deniers, s'assurer le nombre de reproducteurs nécessaires au but qu'il vise.

C'est donc bien l'intérêt du petit chasseur qu'a envisagé la Commission en émettant son vœu.

Elle a voulu, pour des raisons que nous avons déjà expliquées, forcer malgré lui ce destructeur à respecter le gibier. Elle a voulu en même temps lui assurer des chances égales pendant toute la saison. Car le jour où il n'y aura plus rien sur la chasse, que fera-t-il ? Si au 1<sup>er</sup> ou au 15 octobre il a tout tué, force lui sera de rester chez lui. Le grand propriétaire se soucie peu de ces inconvénients. Si son élevage a été décimé par la maladie ou s'il a mal réussi, il télégraphie simplement à son fournisseur habituel, anglais, allemand ou autrichien ; deux ou trois jours après lui parviennent autant d'oiseaux qu'il le désire. De ceux-là encore, quelques-uns s'échapperont dans les bois d'alentour et seront rattachés par les borduriers. Ne l'oublions pas, ne cessons de le répéter, la chasse d'élevage est celle qui alimente la chasse banale. Le jour où on ne fera plus d'élevage sur les grands domaines, la cause de la disparition du gibier en France sera définitivement entendue.

Les mécontents ajoutent : « D'ailleurs, maintenir une ouverture tardive serait une mesure illusoire. Quel chasseur autorisé seulement à tirer le lièvre et la perdrix, et rencontrant un faisán, résisterait à l'envie de lui envoyer du plomb ? Il ne faut pas demander tant au malheureux qui a marché toute une journée pour ne pas voir grand-chose. Et si ce faisán doit lui éviter la bredouille, alors... comme il aura raison de le tirer ! »

Quel aveu stupide, et comme il indique bien quelle est la mentalité de la majorité des chasseurs. Mais alors pourquoi attendre le décret d'ouverture pour partir en plaine ? Pourquoi des décrets ? Pourquoi une police de la chasse ? On va loin, comme on dit, avec de semblables théories.

Il y a enfin la question du faisán comestible ou non. Le Comité de l'Alimentation parisienne, qui avait appuyé le vœu de la Commission Supérieure de la Chasse, prétendait qu'avant le 1<sup>er</sup> octobre, un grand nombre de faisáns ne sont pas de vente, ils sont trop jeunes, leur chair n'a pas la finesse désirable, ce n'est pas encore du gibier. C'est parfaitement exact. Certes les adultes, les vieux sont aussi bons... ou aussi mauvais, un mois plus tôt qu'un mois plus tard,

mais on ne tue pas que des adultes. Le fait a été encore constaté maintes fois cette année. Au 1<sup>er</sup> octobre — il y a quinze jours — on pouvait rencontrer des compagnies où les jeunes mâles ne pouvaient être différenciés des jeunes femelles. Était-ce le produit de couvées tardives ? peut-être ; alors pourquoi les tirer ? Était-ce le produit de secondes couvées ? probablement, et une interdiction de les chasser n'en aurait acquis que plus de raison d'être.

Cet argument de la livrée des jeunes faisáns a servi à M. Louis Ternier pour émettre un avis qui semble clore le débat en même temps qu'il résout partiellement la question. Voici ce que dit notre

distingué confrère : « Il est facile de distinguer un faisandeau d'un faisán arrivé. On pourrait interdire le tir et la vente des pouillards, voire même des poules, avant le 12 octobre. En tout cas, ce mode de réglementation vaudrait mieux que celui adopté en ce moment et qui crée entre les propriétaires des grandes chasses et les riverains une inégalité choquante suivant le département ou sont situées leurs terres. M. Mougeot avait, une année, interdit, pour toute la France, la chasse du faisán avant le 1<sup>er</sup> octobre. C'était parfait parce que sinon... radical, du moins catégorique. »

Ce serait une solution, en effet, mais combien incomplète, car personne

n'avouera jamais savoir reconnaître un faisán d'un faisandeau, au vol naturellement. On trouvera mille excuses ; l'un prétextera sa mauvaise vue, l'autre, la façon imprécise dont s'est présenté l'animal au moment de l'essor, celui-ci la demi-obscureté du sous-bois, celui-là qu'il a tiré le faisán adulte parti en même temps que le faisandeau et que c'est le second qui est tombé. Il est toujours facile d'imaginer de mauvaises raisons quand il s'agit de mal faire.

Je crois plutôt que la solution la meilleure, la seule efficace, est indiquée par les deux derniers mots employés par M. Ternier. Il faut une mesure radicale, catégorique ; il faut interdire très nettement

la chasse du faisán avant le 1<sup>er</sup> octobre. En France, les règlements les mieux faits, les plus précis, sont déjà très difficilement appliqués ; ceux qui ont trait à la chasse sont défectueux justement par leur imprécision, chacun les interprète à sa façon et il n'est pas de jurisprudence plus compliquée. Depuis longtemps, le monde cynétique demande le remaniement de la législation qui l'intéresse. Si l'on s'y décide, il ne faut pas continuer à marcher dans l'inconnu ; il faut profiter de cette occasion pour réagir. L'autorité compétente, en cette circonstance, doit se montrer énergique et l'année prochaine décider que l'ouverture de la chasse au faisán sera retardée sur l'ouverture générale ; puisque déjà il en a été question cette année, c'est un premier pas de fait, le public acceptera mieux une mesure au sujet de laquelle il est déjà au courant et aux rigueurs de laquelle il est préparé.



UN BEAU COUPLE



FAISAN ARGENTÉ

# LA DARBOULIN

## OU HISTOIRE D'UNE VIEILLE FANFARE

Etude demandée par S. A. le Prince J. Murat, maître d'équipage

(Suite)

L'insinue ensuite des idées fort discordantes :

« Darboulin était probablement sous Louis XV la personne qui apportait au rendez-vous le déjeuner et les vêtements de rechange pour les hommes de la vénerie, idée basée sur le fait qu'en 1722 il trouve Darboulin qualifié marchand de vin suivant la cour. Il a fait la grossière erreur de prendre pour un petit débitant au détail un riche fournisseur en gros à la veille d'être secrétaire du roi. Ses lecteurs les plus consciencieux ont supprimé le *probablement* et ont été encore plus avant plongés dans l'erreur par sa note 1 (p. 292), où il déclare avoir trouvés ces deux fanfares dans d'Yauville. Il s'est bien gardé de dire que d'Yauville les a publiées sans paroles, ni de s'enquérir des paroles du temps, parues dans les Dons des Enfants de Latone, en 1794. Il a pris et fait prendre conséquemment les parodies des vers de N. Tellier pour les vraies paroles composées sous Louis XV.

N. Tellier est donc le grand metteur en scène d'un imaginaire Darboulin au mulet. Nous allons voir plus loin comment Darboulin, muletier si légendaire aujourd'hui, a été mis en action.

Le professeur de trompe N. Tellier, dont nous avons reproduit le portrait très finement gravé, a été connu du comte de la Porte qui en parle en ces termes :

« N. Tellier, professeur de trompe, est mort après la guerre. Il avait une certaine instruction, allait un peu dans tous les équipages ; il était connu en Poitou, MM. de la Besge, de Maichin, mon père, le comte d'Osmond et tous les veneurs de l'époque ont sonné avec lui, mais il allait de préférence dans les Ardennes où il était né.

« Très gourmand, très jouisseur, il préférait les chasseurs à tir de ces contrées ; leurs rendez-vous de chasse étaient plutôt des lieux de bamboches, aussi les paroles du chansonnier des chasseurs s'en ressentent-elles. »

A l'appui de cette lettre, nous

trouvons un passage se rapportant à la mode de sonner après les déjeuners de chasse (mode qui fut très répandue de 1830 à 1848), dans « Vieilles pages », article paru dans la *Chasse Illustrée* du 15 mars 1912 (p. 106) :

« La chasse terminée, toute l'assistance revint au lieu du rendez-vous.

« Une voiture y avait amené d'avance toutes les provisions de bouche nécessaires et un déjeuner splendide. Les fanfares n'y furent pas épargnées, et un M. Bonet d'Amazy, d'une force supérieure sur la trompe, y sonna tout le Manuel du Veneur, de façon à désespérer les professeurs les plus habiles, sans en excepter Tellier, Bertin et Baptiste. »

Tellier chantait aussi volontiers les paroles de sa composition sur une fanfare après l'avoir sonnée (1).

Dès 1850, les piqueurs avaient déjà pris l'habitude, « à cause du mulet de la fanfare », de sonner l'Arrivée au rendez-vous ou la Fontainebleau pour indiquer que « vu par corps, l'animal de meute

n'était pas une biche », mais un cerf *mué de tête*, par corruption populaire un cerf mulet ou simplement un mulet.

L'emploi de cette fanfare dans ce dernier sens a été assez répandu ; mais cependant, si la chose est fort bien indiquée dans le *Manuel du Sonneur de trompe* du comte de la Porte (p. 72), en revanche, dans aucun livre, la fanfare n'est appelée « le Mulet », expression qui s'entend, mais qui ne se fait pas lire.

Le comte de Lavaurs explique l'usage tout différent qui en était fait par la Vénerie de Napoléon III. « Pour ma part, dit-il, je n'ai entendu sonner la Darboulin qu'à celle des chasses de Compiègne ou de Rambouillet qui précédait immédiatement le départ de la Vénerie pour Fontainebleau, de même qu'à Fontainebleau on sonnait,

(1) Depuis lui, il a été composé bien des paroles et même une série de paroles absolument pornographiques, tellement que le manuscrit que nous connaissons, copié en double, n'a jamais osé paraître à l'imprimerie.



FIG. 9 — LE RENDEZ-VOUS AU BON VIEUX TEMPS, PAR C. SCHULLE



FIG. 10 — LE REPAS A L'ASSEMBLÉE, PAR BERNARD VAN ORLEY (MUSÉE DU LOUVRE)

la Compiègne avant de partir pour cette forêt. Bref, la Vénérie de Napoléon III la sonnait comme fanfare de résidence, c'est-à-dire comme Fontainebleau, conformément au véritable usage primitif et, contrairement à ce qu'a fait croire l'inspecteur Paul Domet (1). »

En dehors de la vue du cerf mulet, cette fanfare n'a plus de raison d'être sonnée. Les veneurs n'ont jamais besoin de sonner l'arrivée au rendez-vous, aussi ne peut-on guère s'expliquer la conception du tableau brossé par le peintre allemand C. Schulle : *Le Rendez-vous au bon vieux temps* (Am Rendez-vous aus der guten alten Zeit.). (Fig. 9).

Il est également curieux de voir les diverses notations (a) de cette fanfare, et l'état non reproduit ici (b) des diverses dénominations données depuis 1830 à la fanfare que nous étudions.

Aux six surnoms de la Fontainebleau déjà portés dans les livres (2), nous en ajouterons deux autres qui sont de tradition : le Cerf mulet, déjà cité, et la Fanfare des Cocus, et enfin un dernier, le Riboulin (un Darboulin très corrompu), paru dans *Sports Modernes*, octobre 1905 (p. 6), en titre de photogravure. (Voir chapitre V.)

Pourquoi des Cocus ?

Et, parbleu, parce que « Darboulin l'était », nous a-t-il été répondu.

Outre que l'Histoire n'autorise pas cette assertion, même à propos du portemanteau, nous avons constaté que ceux qui avancent cette raison, soi-disant de tradition, ne peuvent jamais définir la personnalité de Darboulin. La vérité est fort simple et n'a rien de méchant. Ce surnom fait simplement allusion au passage du troisième couplet :

Prête-nous ton Elise  
Avec ses courts jupons.  
C'est une friandise  
Dont nous nous arran-  
[gerons !

Il n'y a pas à chercher ailleurs l'origine de ce dernier surnom, donné si légè-

rement à la Fontainebleau, comme il a été aussi donné à la Morin, à la Dampierre, à la Bourgogne ou à la Saint-Cloud (anciennement le Sanglier) et enfin à la Double-Chasse, toujours pour la même raison la teneur de paroles gaies composées entre 1842 et 1868.

Le *Chansonnier du Chasseur*, 1<sup>re</sup> édition, est sans date, mais N. Tellier, né en 1787, était élève de Leroux et lui a même succédé comme professeur de trompe. Comme son maître, il adopta le titre « Arrivée au rendez-vous », mais il ajoute *ou le Déjeuner* au lieu de « l'Assemblée », sans doute parce que c'est ce qu'il voyait de plus important au rendez-vous. Son chansonnier était manuscrit et encore incomplet dans sa poche bien avant 1840, mais il ne le fit pas imprimer avant 1842, car il y reproduit « les Honneurs » qui venaient d'être composés par M. d'Estival.

(1) Il est ainsi l'auteur d'une *faute d'orthographe* comparable à celle qu'il a faite en appelant « rats chasseurs » (p. 286) les gentilshommes dits racheurs, qui rachaient, c'est-à-dire qui attaquaient toute l'année dans la lieue de couvert pour arrêter à la limite des Plaisirs.

(2) La Fontainebleau, l'Arrivée au rendez-vous, le Départ, la Fanfare des maîtres au rendez-vous, le Déjeuner. L'Assemblée, la Darboulin, Darbolin, Darboling, Darbolaing, formes extraites de l'état b.

J.-V. Leroux, professeur de trompe sous le 1<sup>er</sup> Empire, a donc le premier changé complètement le nom de la Fontainebleau. Les paroles de N. Tellier mettent en vedette le nom de Darboulin (et par suite son mulet). La Darboulin devient ensuite titre de fanfare spéciale, très inspirée de la Fontainebleau, avec M. E. F. V., auteur dont nous n'avons jamais pu découvrir la personnalité.

De Lage de Chaillou a tenu à conserver l'ancienne tradition. Grâce à lui, la Fontainebleau est revenue en sous-titre après la désignation adoptée par Leroux et que ses élèves successifs ont conservée jusqu'à nos jours. Dans plusieurs équipages, cette fanfare sert toujours pour la vue du cerf sans bois ; c'est ce qui s'est toujours fait à l'équipage de Mgr le duc de Chartres. Elle n'est plus donnée dans l'avant-dernier recueil de fanfares *Chansons de chasse* (paroles et musique), paru à Argentan en 1911 ; mais elle est reparue dans le volume de la plus récente méthode, celle de Viney, 1912.

La forme masculine *le darboulin* est toujours conservée et s'applique à l'équipage apportant les trompes, le repas et les effets des hommes de vénerie les jours de chasse ; c'est la conséquence de la représentation et de la mise en action par le comte d'Osmond des conceptions rimées du professeur N. Tellier.

#### CHAPITRE IV

##### LE MULET.

Dans la Maison du Roi (Voir Guyot, *Traité des droits, fonctions*, 1786, et Chéruel, *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, 1860), on voit que les officiers étaient répartis en plusieurs divisions : la Bouche, la Chambre, la Garde-Robe, l'Ecurie, la Vénérie, etc.

Dans le service de la Bouche du roi, on distinguait le service du Gobelet, dont faisaient partie quatre coureurs de vin, deux conducteurs de la haquene...

Le grand maître de la Garde-Robe avait sous lui un portemanteau or-

dinaire et des portemanteaux, un porte-malle, un capitaine de l'équipage des mulets pour le grand maître et pour la Litière du Corps.

Le grand écuyer avait quatre portemanteaux sous ses ordres. A la Vénérie, il n'y avait ni portemanteaux, ni coureurs de vin attirés. Les services précités fournissaient un portemanteau et un coureur de vin pour le service spécial du roi à la chasse. Le premier avait un portemanteau garni de linge de rechange, le second était chargé de porter à la chasse et partout où le roi allait « une valise contenant des serviettes, du pain, un couteau, des pièces de four, des fruits, des confitures, du vin et de l'eau dans deux flacons ». (G. C. V., 13-117.)

Sous Louis XV, les somniers portant les vivres à l'assemblée, au début de son règne du moins, étaient des animaux de bât, le plus ordinairement des mulets, quelquefois des chevaux, comme on le voit dans la Vue du château de Chambord au temps du Régent (1722), peinte par P.-D. Martin. Comme au temps de Maximilien, ces mulets, conduits en main, portaient deux grands paniers arrimés de chaque côté sur leur bât. Les coureurs de vin, au contraire, étaient montés « avec selle et équipage » et suivaient le roi à la chasse ; des sacoches spé-



FIG. II — L'ASSEMBLÉE, TAPISSERIE COPIÉE A LA FIN DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE D'APRÈS LE DESSIN DE VAN ORLEY (MUSÉE DE CONDÉ, CHANTILLY)

ciales, recouvertes d'une housse bleue ou rouge, étaient arrimées à la selle.

Dans son article intitulé *Au couchant de la Monarchie*, le marquis de Ségur, de l'Académie française, écrit qu'à la chasse le coureur de vin portait la collation du roi dans un boudrier en drap rouge.

La multiplication des routes carrossables fit peu à peu tomber l'usage du mulet et du cheval de bât, et permit de les remplacer par des voitures ou fourgons attelés de chevaux. Les derniers coureurs de vin conservèrent encore des mulets jusque sous Louis XVI. Les coureurs de vin du roi furent compris dans les emplois de la Maison supprimés par Necker en 1780, mais il en resta encore dans les maisons princières jusqu'en 1789, Maison de Monsieur et Maison de Madame par exemple.

Les artistes de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et du commencement du XIX<sup>e</sup> nous ont laissé quelques documents représentant souvent un homme conduisant le traditionnel mulet (Fig. 8 et 12).

Il existe en effet au musée Condé, château de Chantilly, galerie des Cerfs, une belle tapisserie (Fig. 11) qui est une copie faite à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle d'après une tapisserie du XVI<sup>e</sup> siècle dont le dessin a été exécuté par Van Orley (Fig. 10). Le sujet principal du tableau est un mulet magnifiquement harnaché, conduit en main et arrivant à l'assemblée. C'est l'apothéose du mulet portant les vivres.

Enfin nous arrivons au plus typique et au plus connu des tableaux cynégétiques à mulet, celui que Carl Van Loo (1705-1765) a peint en 1737 pour Fontainebleau et qu'on admire au Louvre (Fig. 13) (1).

Il est à remarquer que sur l'original, le spectateur voit fort nettement que les

(1) Ce tableau est curieux : 1<sup>o</sup> par son rigorisme tout allemand, cette unité de pose, la dague tenue comme la cravache au manège à cette époque; 2<sup>o</sup> la disposition de cette meute en bataille comme la concevaient encore certains capitaines du premier Empire, c'est-à-dire à l'envers de ce qui s'est toujours vu; 3<sup>o</sup> par cette dampierre portée à gauche sans l'excuse de l'inversement du cliché.



FIG. 12 — PARTIE DU TABLEAU, LA CHASSE AUX DAIMS, PAR BRILL

trompes sont à deux tours et demi, ce qui en prouve encore l'existence à une époque où Oudry ne les représentait qu'à un tour et demi.

Nous verrons plus loin que ce tableau de Van Loo a inspiré des idées à un veneur de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Quittons ce sujet aussi reproduit par le comte de Chabot dans la *Chasse à travers les âges* (p. 216), quittons le mulet de bât pour passer à l'autre mulet, celui des coureurs de vin.

Nous reproduirons plus loin le tableau commencé par Oudry en 1728 et donné au Musée de Toulouse

par Napoléon I<sup>er</sup> en 1811. Il représente un hallali en vue de Saint-Germain. Dans le coin gauche, au premier plan, se détache Bonnet, coureur de vin, sur une mule noire (Fig. 14).

L'existence de ces représentations artistiques explique dans une certaine mesure que le souvenir d'un mulet servant à porter du vin au rendez-vous se soit répandu et soit devenu populaire, bien qu'un seul mulet n'aurait jamais suffi à porter le déjeuner de tout « le monde de la suite ». Il rappelle celui du coureur de vin du roi, comme l'indique une scène cynégétique, gravée par Filuestre en 1676, intitulée *Veüe du Chasteau de Chambord*, et visible à Trianon (Fig. 15 et 16). Sur les prairies, en avant du château, passe un cerf hallali courant. Derrière les veneurs, arrive un coureur de vin monté à mulet; suivent plusieurs mulets chargés de bâts, conduits en

main par des piétons et portant peut-être déjà du vin de Louis II Darboulin.

Il y avait trop de mulets dans la maison du roi sous Louis XIV et Louis XV pour que le mulet traditionnel des peintres ne soit autre chose qu'un accessoire conventionnel servant à symboliser le groupe des somniers en même temps que la monture du coureur de vin commandé pour la chasse. Aucun peintre n'a jamais eu l'idée de différencier ces deux mulets.

G. DE MAROLLES.

(A suivre.)



FIG. 13 — LE DÉJEUNER DE CHASSE, PAR CARL VAN LOO (MUSÉE DU LOUVRE)

## CHOSSES ET AUTRES



### Les achats de Landerneau.

Une Commission, composée de MM. le comte de Pardieu, inspecteur général, directeur des Haras au Ministère de l'Agriculture; Ollivier, inspecteur général du 3<sup>e</sup> arrondissement des Haras; d'Heilhes, inspecteur général du 5<sup>e</sup> arrondissement des Haras; Dumont Saint-Pr. est, inspecteur général du 2<sup>e</sup> arrondissement des Haras, a opéré les 1<sup>er</sup>, 2, 3 et 4 octobre derniers à Landerneau.

La présentation de cette année a été remarquable, et comme nombre et comme qualité moyenne.

317 étalons postiers et 126 de trait figuraient au catalogue.

90 postiers et 13 traits ont été acquis pour la somme totale de 415.000 fr., se décomposant en 376.000 pour les postiers et 39.000 pour les traits.



### Les achats de Rochefort.

La présentation annuelle des étalons a eu lieu le 8 octobre dernier par un temps splendide et dans le joli cadre de l'Ecole de Dressage de Rochefort.

Tous les éleveurs de la Loire-Inférieure, de la Vendée et des Charentes étaient présents.

Sur 75 chevaux inscrits 32 étaient rappelés, dont 3 postiers, et la Commission des Haras, composée de M. Ollivier, inspecteur général du 3<sup>e</sup> arrondissement, et de MM. d'Heille et Dumont Saint-Priest, inspecteurs

généraux, achetait 26 étalons (21 demi-sang, 2 trotteurs et 3 postiers) pour 173.600 francs. Parmi les achats, citons celui du trotteur Juvigny, record 1 m. 36 s., gains 12.291 fr. 70, acheté 11.000 francs à M. Gauvreau.



### Une belle manifestation canine.

Tous les amateurs parisiens seront dimanche prochain au vélodrome Buffalo pour assister à une série de concours tous plus intéressants les uns que les autres. C'est tout d'abord le Collier d'or, concours de chiens ratiers qui se déroulera sur la vaste patinoire de Neuilly.

Ensuite démonstration des aptitudes du chien de police français, avec le concours de la section d'utilisation du Club français du Chien de Berger. Les chiens travailleront sans muselière sur apaches revêtus d'habits ordinaires et non sur costume conventionnel.

Pour finir, courses de chiens de luxe présentés par des dames. Numéro très amusant qui obtient chaque année un succès considérable à Monte-Carlo.

Les engagements pour le Collier d'or (ratiers) et pour les courses sont reçus (5 francs par chien) au vélodrome Buffalo, à Neuilly.



### La clôture de la chasse.

La clôture de la chasse au lièvre et à la perdrix aura probablement lieu le 1<sup>er</sup> dimanche de janvier, et la clôture de la chasse à la bécasse à la fin du même mois, après entente entre les départements de Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne.

En ce qui concerne la chasse à la caille dans l'Oise, le Conseil général de ce département a proposé, pour sa clôture, la date du 15 octobre.



### Bibliographie.

*Vient de paraître*: Pierre MÉGNIN. *Le chien et ses races*. Tome III. *Les terriers* (3<sup>e</sup> édition, considérablement augmentée par Paul Mégnin et J. Lussigny).

Poursuivant la publication de l'Encyclopédie canine de la Bibliothèque de l'Éleveur, ainsi que les éditions nouvelles des ouvrages classiques aujourd'hui épuisés de l'éminent cynologue qu'était Pierre Mégnin, M. Paul Mégnin présente aujourd'hui au public amateur la 3<sup>e</sup> édition du tome III du « Chien et ses Races ». Ce volume de 150 pages, considérablement augmenté par MM. Paul Mégnin et J. Lussigny, est consacré exclusivement aux *Terriers*: toutes les variétés de terriers que les amateurs sont susceptibles de rencontrer dans les expositions de France et du Continent; l'historique des races très complet est suivi du standard le plus récent de chaque race ou variété de terriers et accompagné de portraits photographiques et des meilleurs terriers connus, lauréats des expositions de France et d'Angleterre.

C'est la première fois qu'un ouvrage aussi important et aussi complet est consacré aux terriers; aussi nous ne doutons pas du succès qu'il obtiendra auprès des amateurs.

Prochainement et successivement paraîtront les volumes consacrés aux chiens de garde et de montagnes, aux chiens de berger, aux braques, etc., etc.

## OFFICIERS MINISTÉRIELS

VENTE, Palais de Justice, Paris, 31 octobre 1912, à deux heures. **RUE DU CHATEAU, N° 137**  
Maison à Paris, superficie comprise cour: 232 mètres environ. **Mise à prix: 32.725 fr.** S'adr. M<sup>re</sup> Burkhardt, BEAUMÉ, HAQUIN et BARBÉ, avoués.

### AVIS A NOS ABONNÉS

Nos abonnés sont informés qu'ils ont droit gratuitement à quarante lignes de petites annonces par an. Les annonces ne seront insérées qu'une fois. Toute annonce répétée donnera lieu à la perception d'un droit de 1 franc par insertion, payable d'avance, indépendamment du prix des lignes (la première insertion seule étant gratuite).

La Direction fera toujours passer en premier lieu les annonces de cinq lignes; quant à celles non payantes dépassant cinq lignes, elles ne seront insérées que lorsque la place consacrée à la rubrique sera suffisante. Les lignes supplémentaires seront insérées à raison de 75 cent. la ligne et devront être payées d'avance. Si le vendeur ou l'acheteur désire donner son adresse au bureau du journal, il devra envoyer avec son annonce la somme de UN FRANC pour frais de correspondance. Dernier délai pour les petites annonces à paraître dans le numéro de la semaine: Mardi, 10 heures.

Jument demi-sang alezane, 4 ans 1/2, 1<sup>m</sup>58; modèle de selle, se monte et s'attelle, trois bonnes allures, trotte le kilom. facile en 1'40", susceptible d'être entraînée pour cross-country. Sage, douce, peur de rien. Avec garanties 1.850 fr. — S'adr. bureau du journal. 271

Cheval exceptionnel, hongre bai brun, 6 ans, 1<sup>m</sup>65, silhouette gros p. s irlandais, modèle magnifique, distinction, membré, portant 100 kil., vite, remarquablement endurant, monté et attelé. 2.000 fr. — Visible à Fontainebleau. 275

Charmante ponette baie, 1<sup>m</sup>48, prend 5 ans, montée actuellement sur 100 kilos, a été montée par enfant, vite aux trois allures, s'attelle sagement. 1.200 fr. Photographie — M. F. Balay, Sourcieux, Montrond (Loire). 276

1.600 fr., jument demi-sang alezane, 4 ans 1/2, 1<sup>m</sup>60, exceptionnellement douce et sage, belles et bonnes allures, se monte

et s'attelle, très résistante; avec garanties. — S'adresser au bureau du journal. 282

Importations: 1<sup>o</sup> récentes deux hunters irlandais, 1<sup>m</sup>62, 1<sup>m</sup>65, pouvant porter fort poids, sages, allants, gros sauteurs à travers pays, ont chassé en Angleterre; 2<sup>o</sup> un hongre pur sang, 1<sup>m</sup>64, 6 ans, très bien mis, apte à faire cheval d'armes ou de chasse; 3<sup>o</sup> plusieurs autres chevaux dont quelques-uns mis en dame. Tous avec garantie. Visibles à Neuilly. — Renseignements, M. Corbin, 4, avenue de Péterhof, Paris. 286

Alezan, 1<sup>m</sup>59, s'attelle, se monte en dame, peut porter 100 kilos, très belles allures, belle silhouette, 6 ans, toutes garanties. 2.500 fr. — Ecrire au bureau du journal. 290

Cause entraînement nombreux poulains, vendrait excellents trotteurs, 3, 4 et 5 a., susceptibles gagner nombreuses courses. Garantie; sains et nets, tous mis à l'attelage. — Haras Giboulet, Saint-Pol (P.-de-C.). 291

1<sup>o</sup> Jument de chasse excellente, baie, irlandaise, 1<sup>m</sup>63, 7 a., saine et nette, très sage mais allante, en pleines conditions de travail; 2<sup>o</sup> magnifique spider neuf, roues caoutchoutées, pour 1 ou 2 chevaux, 1<sup>m</sup>63. — S'adresser, Maurice Hugot, 136, av. St-Maur, La Madeleine (Nord). 292

Livrable 25 octobre, jolie jument bai brun, 7 ans, 1<sup>m</sup>61, saine et nette, douce, sage partout, montée dame, attelée, bonnes allures, trotte vite, a chassé, garanties. 1.550 fr. — Martineau, Verneuil-sur-Indre (Indre-et-Loire). 295

1<sup>o</sup> « Primerose », irland., baie, 6 ans, 1<sup>m</sup>57, queue longue, très joli modèle. belles allures, très bonne sauteuse, a gagné 2 point-to-point en Irlande, et obtenu un prix dans les hunters au concours de Paris 1912, mise en femme, prête à chasser. 2.600 fr.; 2<sup>o</sup> cob irlandais noir rubican, 6 a., 1<sup>m</sup>62, belles allures, peut porter fort poids, gros sauteur, s'attelle, prêt à chasser. 3.000 fr.; 3<sup>o</sup> irland. alezane, 1<sup>m</sup>57, près du sang, jolies allures, queue longue, mise en dame, prête à chasser. 1.800 fr.; 4<sup>o</sup> un hongre bai et un alezan, 9 et 10 ans, bon modèle, queue longue, belles allures et bons sauteurs, 1<sup>m</sup>60, prêts à chass. L'un: 750 fr. Ces chevaux,

vendus avec garanties, peuvent être essayés sur rendez-vous. — H. Leclerc, 16, av. Victor-Hugo, Boulogne-sur-Seine (téléph. 642.91). 300

Irlandais alezan brûlé, 9 ans, 1<sup>m</sup>62, modèle irréprochable, très fortement membré, absolument net, allant mais sage, monté et attelé. Visible à Paris. — S'adresser à M. A. Debaysse, 4, rue des Stations, à Lille. 301

Jument alez., 1<sup>m</sup>56, 8 a., 1<sup>re</sup> mention conc. selle Paris; modèle irlandais, très gros memb., saine, adroite, sage, a chassé. — M. de Pontlevoye, Bazoges-en-Pareds (Vendée). 302

Demande, rayon rapproché, 1/2 sang, 6 à 8 ans, ayant du type, des membres, du gros, sûr attelé. — Capitaine de Lagasnerie, Bergerac (Dordogne). 303

1<sup>o</sup> « Ma Poule », poulinière pur sang anglais, baie, née en 1900, par Bruce, père des meilleures poulinières françaises, et Maman, par Bagdad, suivie d'un superbe poulain bai, par Gallant Fox, fils de Flying Fox et de Miss Langden (demi-sœur d'Hampton). Garantie pleine de Presto II, père de Castagnette V et de nombreux gagnants; 2<sup>o</sup> « Biscayenne », p<sup>re</sup> alezane, née en 1912 (1<sup>er</sup> produit), par Presto II et Biscaye, gagnante de 10 courses sur 23, et au total de 21.000 en plat et 9.510 en haies, par Palmiste et Brioche, par Nougat. — E. Barès, Eleveage de Mon Loisir à Meillon, par Assat (Basses-Pyrénées). 304

Chenil des Baraqués. Vente annuelle, Fox poil dur et poil ras, jeunes et adultes, parents primés, parfaits sous terre. — Ch. Lalance, à Montbéliard. 284

A vendre, un basset griffon vendéen, 4 ans, excellent rapprocheur, chasse tout, attaque sanglier. — M. C. Desoutter, à Maison-du-Val, par Noyers (Meuse). 294

Ex-chef ateliers mécaniques et scieries demande situation régisseur propriété ou direction petite exploitation industrielle, France ou Etranger. Instruit, pourrait remplir office secrétaire, aider instruction enfants; parle parfaitement anglais, marié, médaillé militaire fait de guerre, toutes références. — L. D., poste restante Esbly (S.-et-M.). 247

Pour amateur, à vendre ou échanger: Une paire botes de postillon avec ses éperons — Une selle arabe avec sa bride. — Une selle à la française ancienne peau de daim. Le tout en très bon état. — M. J. de Montal, St-Quentin-sur-Isère (Isère). 270

Entré prop. gag' nomb. cour. 1912, dem. ass. av. p. arg. p<sup>re</sup> Midi. — Gould, Caulnes (C.-du-N.). 293

A vendre, superbe terrain plat et sablonneux, contenance environ 7 hectares, pouvant servir pour haras ou champ d'entraînement, situation magnifique, en bordure ligne de chemin de fer Bordeaux-Espagne, contigu à la halte d'Ondres (10 kilomètres de Bayonne, 40 kil. de Dax). Le terrain est délimité par: 1<sup>o</sup> voie de chemin de fer, 2<sup>o</sup> canal, 3<sup>o</sup> route d'intérêt départemental; 4<sup>o</sup> forêt de pins. — Ecrire pour renseignements, J. A., bur. du journal. 299

Le Gérant: P. JEANNIOT.

Société Générale d'Impression, 21, rue Ganneron, Paris  
Un directeur, P. MONOD.

BRISE EMBAUMÉE  
VIOLETTE  
ED. PINAUD. PARIS

